

**COMPTE-RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 AVRIL 2018**

Date de convocation des conseillers : 12 avril 2018

La séance est ouverte à 20H00

Membres du Conseil absents excusés : MM. FORTIN, PASQUETTE, DELABARRE, PETIPAS, ORY

Secrétaire de séance : M. VACHER

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 5 avril 2018.

MARCHE SUPERETTE : AVENANT 1 AU LOT 6 Menuiseries intérieures-ETS HUET-TIERCIN

En raison de travaux supplémentaires prévus au marché des menuiseries intérieures de la supérette (trappe accès comble, baguette et plan de travail), le conseil municipal valide un avenant en plus-value au Lot n°6 d'un montant de **589 € HT**, soit **706.80 € TTC**.

Le montant initial au lot n°6 du marché était de 4 218.00 € HT.

Avec l'avenant n°1, le nouveau montant sera ainsi de **4 807.00 € HT**, soit **5 768.40 € TTC**.

Marché de base	4 218.00 € HT
Avenant n° 1	589.00 € HT
Nouveau montant du marché	4 807.00 € HT

MARCHE SUPERETTE : AVENANT 1 AU LOT 9 Peinture-ETS BELLOIR

En raison de de la non-réalisation de travaux initiaux prévus au marché de de la supérette, un avenant en moins- value au Lot n°9 d'un montant de **274.06 € HT**, soit **328.87 € TTC** est validé par le conseil municipal.

Le montant initial au lot n°9 du marché était de 6 609.40 € HT.

Avec l'avenant n°1, le nouveau montant sera ainsi de **6 335.34 € HT**, soit **7 602.41 € TTC**.

Marché de base	6 609.40 € HT
Avenant n° 1	- 274.06 € HT
Nouveau montant du marché	6 335.34 € HT

MARCHE SUPERETTE : AVENANT 2 AU LOT 4 Couverture ETS TOURNEUX

Le CCAP travaux de la supérette prévoit une révision de prix de chaque lot du marché selon un indice BT correspondant aux corps de métiers.

La révision du prix permet de tenir compte des variations économiques au cours de l'exécution du contrat. Les conditions de la révision doivent être prévues dans le contrat (dates et formules de révision).

Pour le lot 4 couverture, l'indice en référence est un indice disparu depuis décembre 1997.

Il convient de modifier le CCAP en faisant référence à un indice existant par la voie d'un avenant.

MARCHE SUPERETTE : AVENANT 2 AU LOT 1 Gros œuvre ETS BOUVET

En raison de travaux supplémentaires prévus au marché de gros oeuvre de la supérette (maçonnerie agglomérée supplémentaire et calfeutrement de l'issue de secours), un avenant en plus-value au Lot n°1 d'un montant de **977.10 € HT**, soit **1 172.52 € TTC**. est validé par le conseil.

Le montant initial au lot n°1 du marché était de 39 016.10 € HT.

Avec l'avenant n°1, le nouveau montant était de **45 592.60 € HT**, soit **54 711.12 € TTC**.

Avec l'avenant n°2, le nouveau montant sera ainsi de **46 569.70 € HT**, soit **55 883.64 € TTC**.

Marché de base	39 016.10 € HT
Avenant n° 1	6 576.50 € HT
Avenant n°2	977.10 € HT
Nouveau montant du marché	46 569.70 € HT

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU-BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC ET APPROBATION

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 1^{ER} mars 2018, le conseil municipal a fixé les modalités de la mise à disposition au public du projet de modification simplifiée du PLU suivant :

Modification à l'article « 2.6 ARTICLE UE 6 IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES, EMPRISES PUBLIQUES ET RESEAUX DIVERS. » du règlement du plan local d'urbanisme approuvé le 19 décembre 2007 afin d'autoriser l'implantation des bâtiments publics soit à l'alignement ou avec un retrait de 5 mètres des voies et emprises publiques.

Cette nouvelle disposition est nécessaire pour les extensions ou la construction des bâtiments publics nécessaires aux services publics de la commune et particulièrement pour la supérette.

Suite à la publication d'un avis au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition qui a eu lieu du 12 mars au 13 avril 2018 inclus, d'un affichage en mairie durant un mois de la délibération du 1^{ER} mars, de la mention de cet affichage effectuée sur le site internet de la commune et enfin de la tenue d'un registre sur lequel aucune observation n'a été apportée par le public, le conseil adopte la modification.

CHOIX TONDEUSE

Après démonstration effectuée, le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise RM MOTOCULTURE de Betton (35) pour une tondeuse autoportée de marque KUBOTA F 3090 moteur 38 cv et 4 cylindres (20 583.33 € HT) avec option broyeur KUBOTA de type TEG 1600 (3 250.00 € HT) et reprise de l'ancienne tondeuse John Deere (6 500.00 €).

TRAVAUX VOIRIE 2018 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET DU POINT A TEMPS

Monsieur Christophe GILLES, adjoint, présente les diverses propositions reçues des entreprises concernant les travaux de voirie pour 2018 comprenant :

- Point à temps
- Cimetière : création d'une allée en enrobé
- Route de St Georges : rénovation trottoir bicouche
- Cité des Ormeaux : Allée en bicouche
- Rue de Fougères : création d'une allée piétonne en bicouche
- V.C. La Bordelière : tricouche
- V.C. La Hargrinière : élargissement de chaussée + tricouche
-

Les critères de jugement des offres sont :

- La valeur technique à 60%
- Le prix des prestations à 40%

Après étude, le conseil municipal retient l'entreprise GALLE de St Jean sur Couesnon pour un montant HT de 16 575.00 €.

BAIL COMMERCIAL SUPERETTE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'entrée de M. AUDROUING dans les nouveaux locaux de la supérette le 1er mai 2018.

Il convient dès lors de fixer le nouveau loyer de la location du bâtiment et de signer un nouveau bail

commercial.

Il est proposé un loyer HT à hauteur de 3.15 € HT par m², la surface totale du bâtiment étant de 220.90 m² + TVA au taux en vigueur à sa date d'exigibilité à compter du 1^{er} mai 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DONNE son accord pour la conclusion d'un bail commercial de location du bâtiment supérette avec la SARL « L'Épicerie de JP » représentée par M. AUDROUING Jean-Pascal, son gérant, aux conditions suivantes :

Durée : 9 ans renouvelable

Loyer mensuel : 835.00 € TTC (Loyé indexé sur l'indice des locaux commerciaux (ILC) avec une variation le premier mai de chaque année N, en prenant en compte la valeur du dernier indice connu à cette date (4^e trimestre N-1) sans que le loyer ne soit jamais inférieur à 3.15 € HT du m²).

QUESTIONS DIVERSES

- Sécurisation de la rue des Forges : M. GODARD, adjoint, présente une proposition de sécurisation de la rue des Forges par la création de stationnement alterné le long de la voie afin de limiter la vitesse.

La séance est levée à 22h30

Prochain conseil : le jeudi 17 mai 2018 à 20h30